

Editorial

Si 2015 aura vu les constats quant aux limites du système de Santé au travail largement partagés par l'ensemble des parties prenantes, 2016 pourrait donc s'ouvrir sur l'arrivée d'un nouveau cadre juridique pour l'activité des SSTI.

En l'absence, en l'état, d'un calendrier précis répondant à ces difficultés désormais identifiées, les Services guettent, en cette fin d'année, la parution du 3^{ème} Plan Santé-Travail et les intentions gouvernementales quant à la parution de nouveaux textes. Face à ces changements à venir, le Cisme entend plus que jamais tenir son rôle d'information, de veille, et d'accompagnement de ses adhérents, mais aussi de relais de la parole, des idées et des initiatives de ces derniers.

Et si les SSTI anticipent la réforme, souvent contraints par des réalités de terrain qui ne connaissent pas les délais du temps politique, c'est qu'ils n'ont jamais cessé d'être actifs, œuvrant au quotidien à leur mission de la préservation de la Santé de près de quinze millions de salariés, mobilisant à cette fin l'ensemble de leurs ressources et de leurs compétences pluridisciplinaires.

En parallèle de la remontée des limites du cadre juridique actuel, il demeure important de porter aussi cette réalité-là, l'existence d'un réseau de Services de Santé au travail qui demeure un des acteurs les plus engagés de sa propre évolution pour la réussite de sa mission d'intérêt général.

A cette fin, les Informations Mensuelles inaugurent, dans les pages de ce numéro, une nouvelle rubrique, "Succès de la prévention", qui mettra en avant une action en milieu de travail, des modalités de suivi individuel, la conception d'un partenariat, la mise en place d'une action de communication..., en somme, les actions concrètes et effectives des SSTI pour la préservation de la santé, imaginées et développées au plus près des besoins des entreprises et de leurs salariés.

N'hésitez pas à nous faire remonter les expériences réussies du quotidien de vos Services.

13 novembre 2015

Les Services resteront mobilisés dans le temps

A différents niveaux, les attentats survenus en région parisienne le vendredi 13 novembre 2015 ont marqué tout un chacun.

En situation d'urgence, les pouvoirs publics se sont saisis de l'élaboration des premières mesures et décisions : des lignes téléphoniques d'information et d'assistance aux victimes et à leurs proches ont été ouvertes, et en région parisienne, des cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP) ont été mises en place sur plusieurs sites.

A leur échelle, les Services de santé au travail interentreprises ont alors pris l'initiative de relayer ces informations, communiquées notamment par la Direction Générale de la Santé.

Au-delà de ce rôle de relais, les SSTI accompagnent, demeurent à l'écoute et ont initié un suivi spécifique, sur le long terme, auprès de leurs adhérents, affectés de manière plus ou moins directe par les événements.

En effet, selon le degré de proximité, les répercussions et ressentis varient d'un salarié à l'autre et il existe plusieurs phases dans la prise en charge :

- les soins immédiats (le "defusing"), réalisés le plus tôt possible par la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) par exemple, qui est formée d'un psychiatre et d'un psychologue, ou d'un infirmier spécialisé en psychiatrie ;
- les soins post-immédiats (le debriefing), mis en place quelques jours plus tard, quand le choc initial est "passé" ;
- les soins à long terme : il s'agit de consultations psychothérapeutiques qui ont lieu de manière régulière. Elles peuvent consister en des approches cognitivistes ou comportementalistes ou des techniques plus récentes comme l'EMDR ("Eye movement desensitization and reprocessing").

Le traitement médicamenteux peut être associé pour diminuer certains symptômes d'angoisse, de troubles du sommeil, de "flashback".

Dans l'absolu, les situations consécutives à ces événements se rapprochent de situations post-traumatiques liées à des accidents mortels sur le lieu de travail que savent prendre en charge les Services de santé au travail ; cependant, le nombre de personnes, travailleurs ou collègues des personnes blessées ou proches, fait appel à une organisation différente.

Ainsi, mobilisant leurs compétences au sein de l'équipe pluridisciplinaire (médecins et psychologues du travail, assistantes sociales, infirmiers...) et les ressources et partenariats qui sont les leurs, les SSTI et leurs équipes maintiendront leur mobilisation dans la durée, conscients du temps long qu'est celui de la reconstruction. ■

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

» **Matinée technique du 19 novembre 2015**
Pages 2-3. Généralisation de la mutuelle d'entreprise.

» **Accidents du travail et maladies professionnelles**
Page 4. La Cnamts publie les chiffres de la sinistralité 2014.

LES SERVICES COMMUNIQUENT

» **Service AIPALS, Montpellier**
Page 5. Baromètre de la santé des travailleurs.

SUCCÈS DE LA PRÉVENTION

» **SSTNFC – Etupes**
Page 6. Le forum saisonnier.

VIE DES RÉGIONS

» **Ateliers du Cisme**
Page 7. Premier arrêt 2016 à Bourges.

MÉDICO-TECHNIQUE

» **Livraison des Thésaurus Harmonisés**
Page 8. Des versions actualisées et adressées aux éditeurs de logiciels.

» **Des matrices partagées nationalement**
Page 9. Livraison des MEEP, pour plus de 600 métiers, aux éditeurs de logiciels.

» **Journées Santé-Travail 2015**
Pages 10-11. Déclinaison des missions des SSTI : communications additionnelles.

» **Les partenaires de la prévention**
Page 12. Focus sur le département Etudes et Assistance Médicales de l'INRS.

JURIDIQUE

» **Faute inexcusable**
Page 13. Co-responsabilité de l'Etat pour insuffisance de réglementation.

» **Pratiques addictives**
Pages 14-15. Test salivaire de dépistage de drogue.

» **Compte personnel de prévention de la pénibilité**
Page 16. Suppression de la fiche individuelle de prévention des expositions et de l'obligation de la transmettre au SSTI.

N'oubliez pas !

ATELIERS DU CISME
4 FÉVRIER 2016
BOURGES - LIRE p. 6